

**DECISION**

N° 2014 – 5

**Marchés d'Assurances
(procédure adaptée)**

Le Maire de TARTAS (Landes),

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2014 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que les contrats d'assurance de la commune arrivent à expiration le 31 mars 2014,**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP pour la passation de nouveaux contrats pour la période du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2017 Avis n°14-44675 publié le 19/03/2014**CONSIDERANT** que le marché est passé selon la procédure adaptée et que la consultation porte sur 4 lots,

VU les propositions reçues:

- Lot n° 1 : responsabilité civile et risques annexes

1. SMACL
2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE avec la compagnie
MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA 68063 MULHOUSE

- Lot n° 2 : Protection juridique

1. SMACL

- Lot n° 3 : Dommages aux biens et risques annexes

1. SMACL
2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE avec la compagnie
MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA 68063 MULHOUSE

- Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes

1. SMACL
2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE avec la compagnie
LA PARISIENNE ASSURANCES 75843 PARIS

VU le rapport d'analyse des
ASSURANCES SUD,

Identifiant unique*: 040-214003139-20140331-2014_D5-AU

Envoyé en préfecture, le 31/03/2014 - 16:38

Reçu en préfecture, le 31/03/2014 - 16:40

offres présenté par la Société AUDIT



VU l'avis de la commission communale des marchés publics, le Tiers de Télétransmission homologué 'Landespublic' (TALPI)

DECIDE

Article 1^{er} : Les propositions retenues pour les prestations de services en assurances sont :

– **Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes :**

BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE

34 avenue de Gravelle

94220 CHARENTON LE PONT

avec la compagnie MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA 68063 MULHOUSE

Montant 5 309,77 € TTC

– **Lot n° 2 : Protection Juridique**

SMACL

141 rue Salvador Allende

79031 NIORT Cedex

Montant 935,77 € TTC

– **Lot n°3 : Dommages aux biens et risques annexes**

BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE

34 avenue de Gravelle

94220 CHARENTON LE PONT

avec la compagnie MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA 68063 MULHOUSE

Montant 8 566,16 € TTC

– **Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes**

BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE

34 avenue de Gravelle

94220 CHARENTON LE PONT

avec la compagnie LA PARISIENNE ASSURANCES 75843 PARIS

Montant 5 568,80 € TTC

Article 2 : Les marchés sont passés pour la période du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2017

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la mairie.

Fait à TARTAS, le 31 mars 2014

Le Maire,
Conseiller Général,



J. BROQUÈRES